

# Carrosserie KOCH

Atelier de carrosserie agréé à La Calamine

## Conditions générales de vente de la Carrosserie Koch.

Rue de Moresnet 81/C  
4720 LA CALAMINE

Numéro d'entreprise : BE 0417.263.910 / RPM Eupen  
Tél : 087/65.95.46 - Fax : 087/65.70.46

1. Devis de réparations: nos devis sont toujours approximatifs et sont établis sur base des prix et salaires en vigueur au montant de leur remise. Les démontages et remontages éventuels et l'examen en vue d'établir le devis seront facturés au client si celui-ci ne nous fait pas effectuer la réparation.
2. Nos délais sont donnés à titre d'indication et les retards éventuels ne peuvent donner lieu à aucune annulation de commande de la part du client, ni à des poursuites en dommages et intérêts. De plus, tous événements présentant un obstacle insurmontable à l'exécution normale de nos obligations et nous contraignant à suspendre temporairement ou définitivement nos travaux, seront considérés comme cas de force majeure.
3. Transfert de propriété: toutes nos fournitures restent notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix par l'acheteur. Par conséquent, ce dernier ne peut disposer de la chose fournie avant de nous avoir intégralement réglé.
4. Conditions de paiement: nos factures sont payables au comptant et sans escompte. En cas de non-paiement à l'échéance, le montant des factures sera augmenté d'un intérêt au taux de 12% l'an qui sera exigible de plein droit et sans mise en demeure préalable dès le lendemain de l'échéance. En plus et en pareil cas, le montant de la facture sera automatiquement majoré de 10%, avec un minimum de 50 € et ce sans mise en demeure préalable et part application de l'article 1152 du Code Civil. Les frais des effets même non acceptés, revenant impayés, seront supportés par l'acheteur. Les frais de recouvrement sont à charge du client.
5. Nous rappelons que le paiement des réparations effectuées suivant devis établis à la suite d'accident incombe au propriétaire du véhicule et non à la compagnie d'assurances intervenante. Il appartient au propriétaire de réclamer à la compagnie d'assurances intervenante le remboursement de la facture.
6. Aucune réclamation ne sera prise en considération si elle n'est pas faite dans la huitaine de l'enlèvement du véhicule. Toute contestation issue de l'existence ou de l'exécution d'un marché sera portée devant les tribunaux d'Eupen, seuls compétents.
7. Les clients exprimant le désir de voir leur véhicule conduit par un membre de notre personnel assument de ce fait toute responsabilité quelconque.
8. Reprise et revente de matériel ou véhicule d'occasion:
  - a) Reprise: la valeur de reprise fixée de commun accord n'est maintenue que pour autant que l'état de ce véhicule, lors de la livraison, soit strictement conforme à la description, qui en a été faite contradictoirement et par écrit par le vendeur.
  - b) Revente: sauf stipulation contraire, le matériel de remploi est vendu sans garantie dans l'état où il se trouve, bien connu de l'acheteur.
9. Les présentes conditions de vente s'appliquent à toutes les ventes faites et à toutes les prestations fournies par nous. Elles sont considérées comme étant formellement et explicitement agréées par nos clients. Il en serait ainsi de même si elles étaient en contradiction avec leurs conditions générales ou particulières d'achat, sauf si nous avons accepté ces dernières en termes exprès et écrits.